

N° du dossier de demande : 1/24/0454

AVIS AU PUBLIC

concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions des articles 10 et 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Rosport-Mompach porte à la connaissance du public que **la société Oekostroum Rouspert S.A. vient de solliciter l'autorisation pour l'installation d'une éolienne et d'un poste de transformation dans la section cadastrale RA de Steinheim, sous les numéros cadastrales 1311/2739, 1312/1543 – 1325/3727, 1325/1751.**

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, **du 22 mai au 5 juin 2025 inclus** et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Les réclamations écrites sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pendant le délai prémentionné.

Les réclamations verbales seront reçues par le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Rosport-Mompach le vendredi, 6 juin 2025, de 8.00 à 9.00 heures au secrétariat communal.

Rosport, le 21 mai 2025

Le collège des bourgmestre et échevins.



GEMENG
**rouspert,
mompech**